



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REGIE CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE TARIFICATION BOUTIQUE-ANNÉE 2024

Vu l'arrêté constitutif et les décisions modificatives relatives à l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte auprès du Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot dont la dernière en date du 17 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2^o),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste et les tarifs des articles proposés à la vente au sein du Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour l'année 2024,

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs des produits proposés au sein de la boutique du centre Culturel de l'Entente Cordiale sont fixés comme suit :

PRODUITS PROPOSES	PRIX DE VENTE UNITAIRE
Produits personnalisés Château d'Hardelot	
Carte postale	0,60 €
Marque-page	0,60 €
Poster	1,00 €
Crayon / stylo CCEC	2,00 €
Mug avec esquisse du Château	3,00 €
Peluche	5,00 €
Parapluie	5,00 €
Tablier	10,00 €

Plaid pique-nique écossais	12,00 €
Boîte de crayons de couleur	3,50 €
Carnet façon cuir avec logo	8,00 €
Bloc-notes Château - petit modèle	2,00 €
Bloc-notes Château - grand modèle	4,00 €
Badge	1,00 €
Magnet métal	1,00 €
Magnet bois	3,00 €
Casquette	5,00 €
Sac en toile	3,00 €
Sweat	20,00 €
Polo	15,00 €
Chaussette de Noël	8,00 €
Porte-clefs cuir	5,00 €
Bouteille Isotherme	12,00 €
Mug isotherme	6,00 €
Tasse avec cuillère en céramique	10,00 €
Plumier bois	6,00 €
Montre (modèles homme ou femme, couleur dorée ou argentée)	30,00 €
Médaille château d'Hardelot	6,00 €
Décoration de Noël	5,00 €
Bougie	7,00€
Chapeau	8,00€
Librairie	
Livre souvenir du Château d'Hardelot - Version française	15,00 €
Livre souvenir du Château d'Hardelot - Version anglaise	15,00 €
D'un regard à l'autre	10,00 €
Kent – Pas-de-Calais, Côtes à Côtes	30,00 €
Charles Dickens - L'inimitable	25,00 €
1520, le camp du drap d'or	15,00 €
Catalogue « Peintres de la côte d'Opale »	10,00 €
Catalogue « Le bord de l'eau - Canche et Authie », photographies d'Hugues Fontaine,	7,00 €
Catalogue de l'exposition « Nan Goldin »	19,00 €
Les vieilles canailles, de Sam Bernett	19,50 €
Johnny Forever, de Sam Bernett	7,95 €
Trilogie « Grand site des Deux-Caps » : Terre de contrastes, Terre de découvertes, Terre de traditions.	39,80 € le lot de 3 19,90 € l'unité
Le cercle historique et généalogique Condette – Neufchatel-Hardelot ¹	10,00€
Livres pour enfants	
La légende des dragons gardiens FR	5,90€
La légende des dragons gardiens GB	5,90€
Le château des bruits FR	5,90€
Le château des bruits GB	5,90€
Le château des bruits ALL	5,90€
Le monde à l'envers	5,90€
Objets dérivés Benjamin Lacombe ²	

Tote Bag	10,00€
Pochette	12,00€
Poster	8,00€
Carte postale	2,00€
Carnet	12,00€
Stickers	2,00€
Pin's 3D	10,00€
Magnet	5,00€

1 Reversement intégral du prix de vente à l'association Cercle Historique et Généalogique de Condette-Neufchâtel Hardelot selon la convention dépôt/vente de revues

2 Pour les produits Benjamin Lacombe, un reversement des recettes sera effectué selon la convention de commercialisation

Article 2 : Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la boutique de la régie du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Arras, le 22 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice des finances

Pôle Réussites Citoyennes

Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel
Direction Adjointe du Château d'Hardelot

CONVENTION

Objet : Convention de commercialisation des objets dérivés en lien avec l'exposition temporaire « Benjamin Lacombe et le Victorien » - Reversement de droits d'auteur sur la vente des produits dérivés

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 1^{er} juillet 2021
N° SIRET : 226 200 012 00012 Code APE : 8411Z
N° TVA intracommunautaire : FR76226200012

Ci-après désigné par « le Département »
D'une part,

Et

VL Editions (VLE)

Société à Responsabilité Limitée immatriculée au RCS de Aix-en-Provence sous le numéro 2017B1948 dont le siège social se trouve au 93, rue du Chemin Vert 75011 Paris
Représentée par **Monsieur LOUIS LACOMBE, dit BENJAMIN LACOMBE, Gérant**
lacombenjamin@yahoo.fr
Portable : 06 60 73 96 81

N° SIREN : 813918216
N° SIRET : 813 918 216 00017

Ci-après désigné « le prestataire » ou « l'artiste »
D'autres part,

Vu l'avis favorable de la Payeuse Départementale sur la présente convention

Etant préalablement rappelé que

Le château d'Hardelot présentera l'œuvre et la démarche artistique de l'artiste Benjamin Lacombe lors d'une exposition temporaire intitulée « Benjamin Lacombe et le Victorien » du 1^{er} avril au 5 novembre 2023. Auteur, illustrateur et peintre, il est un représentant phare de la nouvelle illustration française, dont le travail est salué à par la critique internationale. Les illustrations originales de l'artiste seront exposées, issues des albums d'Alice au pays des merveilles de Lewis Carroll, des Contes macabres d'Edgard Allan Poe et de L'étonnante famille Appenzell de Sébastien Pérez. Cette exposition revêtira également un caractère inédit,

puisqu'elle présentera en avant-première des illustrations de l'ouvrage Le Portrait de Dorian Gray d'Oscar Wilde.

Dans le cadre de cette exposition temporaire, des objets dérivés dessinés et créés par l'Artiste vont être commercialisés dans la boutique du Château d'Hardelot. Des droits d'auteur devront être reversés à l'artiste Benjamin Lacombe, sur les ventes de ces produits dérivés.

Les parties se sont rapprochées et ont définies de la manière suivante les conditions de commercialisation.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de commercialisation des objets dérivés dessinés et créés par Benjamin Lacombe, et d'organiser le reversement des droits d'auteur attachés à ces objets.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION DE COMMERCIALISATION

La présente convention prend effet à compter de la date de notification des présentes et prend fin avec le dernier versement des droits d'auteur sur les objets dérivés.

ARTICLE 3 : DEFINITION DES OBJETS DERIVES ET PRIX DE VENTE

Les prestations intellectuelles et artistiques nécessaires à la création des produits dérivés sont uniquement réalisables par l'Artiste, titulaire des droits sur ses œuvres, donnant un caractère d'exclusivité à ces objets.

Les objets dérivés (détaillés ci-dessous) seront commercialisés à la boutique du château d'Hardelot aux prix suivants :

- 3 modèles différents de tote bag – prix unitaire : 10 €
- 2 modèles différents de pochette – prix unitaire : 12 €
- 6 modèles différents de posters – prix unitaire : 8 €
- 6 modèles différents de cartes postales : prix unitaire : 2 €
- 1 modèle de stickers : prix unitaire : 2 €
- 1 modèle de pin's 3D : prix unitaire : 10 €
- 1 modèle de magnet : 5 €
- 1 modèle de carnet : 12 €

ARTICLE 4 : VERSEMENT DES DROITS D'AUTEUR

Les objets dérivés donnent droit au versement de droits d'auteur constitués en 2 natures : financiers et en nature :

- Droits d'auteur financiers :

Les droits représentent 10 % du montant des ventes des objets dérivés par la boutique du Château d'Hardelot. Le montant des droits d'auteur est calculé le premier jour ouvré de chaque mois à partir du commencement de la vente, sur la base du journal des ventes extrait du logiciel Oxygeno selon la formule :
Total des ventes du mois M-1 x 10 %

Ce montant est versé par virement SEPA en provenance de la régie du château d'Hardelot sur le compte bancaire identifié avec le présent contrat.

L'extrait du journal des ventes et le calcul des droits sont envoyés en parallèle au prestataire.

- Droits d'auteur en nature :

30 exemplaires de chaque type d'objets dérivés livrés au château d'Hardelot seront réservés et remis au prestataire pour chaque commande.

ARTICLE 5 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE LA DEPENSE

Le Trésor Public

Et

Mme la Payeuse départementale

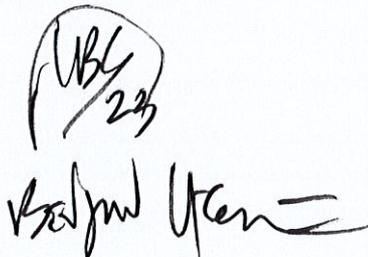
9 rue du Crinchon, 62000 ARRAS

ARTICLE 5 : DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de contestation ou de litige qui ne pourraient être réglés à l'amiable, la loi française est seule applicable. Le Tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lille.

Le Prestataire

VL EDITIONS
avec délégation de pouvoir à
l'Évènementiel
M. Benjamin LACOMBE


VL
23
Benjamin Lacombe

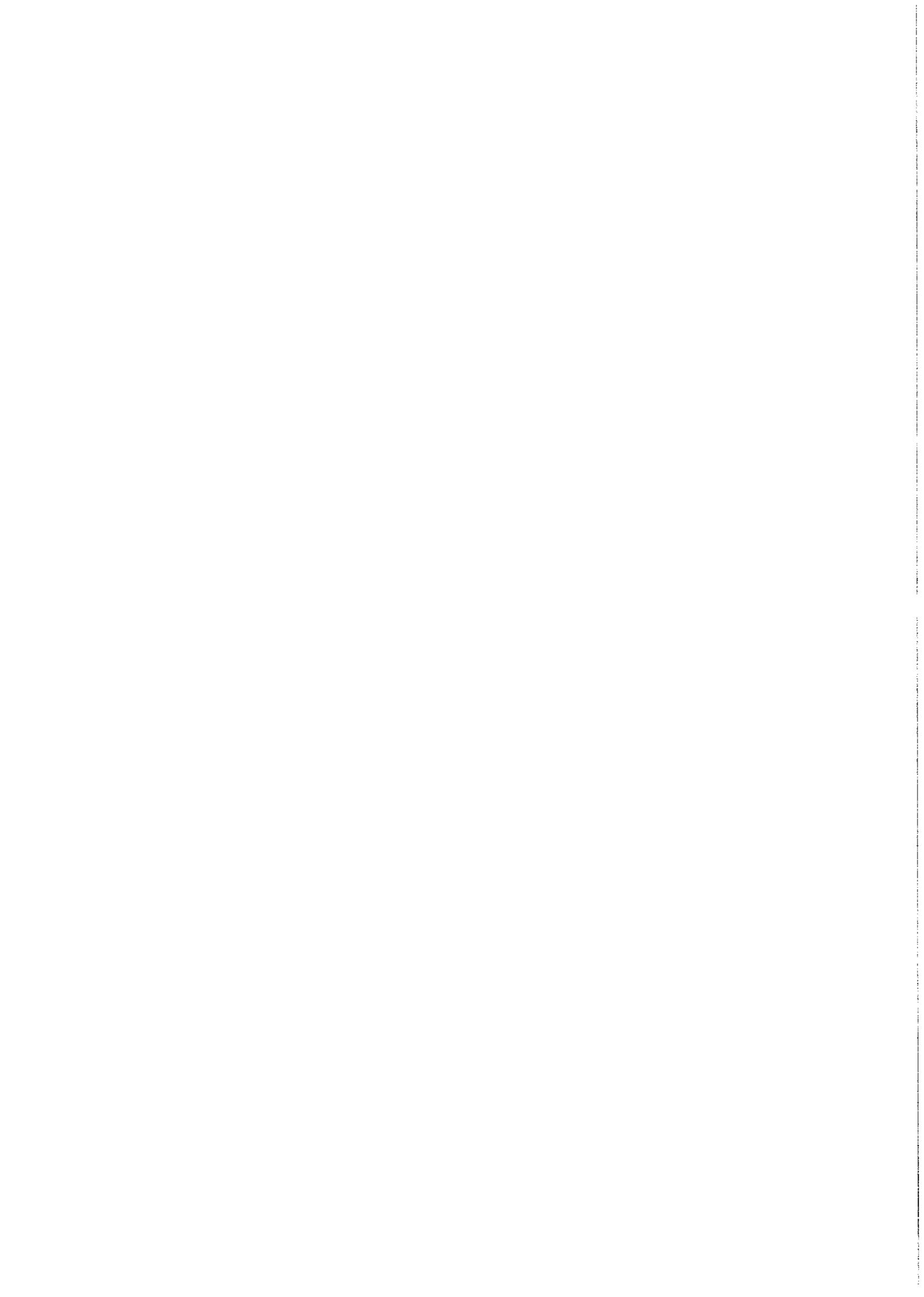
Le Département du Pas-de-Calais,

Pour le Président du Conseil départemental
Le Directeur du Château d'Hardelot et de

Eric GENDRON



24.03.2023





Pas-de-Calais
Le Département

Pôle Réussites Citoyennes
Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel
Direction Adjointe du Château d'Hardelot

CONVENTION POUR DEPOT/VENTE DE REVUES

Objet: Convention de dépôt/vente de revues à la boutique du Château d'Hardelot.

ENTRE

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est domicilié en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS CEDEX 9, représenté par Monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021, Ci-après désigné « le Département »

D'une part,

Et

Le Cercle Historique et Généalogique CONDETTE-NEUFCHATEL-HARDELOT dont le siège est domicilié au 3 avenue de PYSER 62360 CONDETTE, représenté par Frédéric CHEVALIER en qualité de Président de l'association, dûment mandaté par le Conseil d'Administration de l'Association ci-après désigné « l'Association »

D'autre part,

Vu l'avis favorable de la Payeuse Départementale sur la présente convention.

ONT EXPOSÉ

Le château d'Hardelot, Service du Département du Pas-de-Calais, est doté d'une boutique dans laquelle sont vendus différents articles en lien avec le château ou avec les événements qui y sont organisés toute l'année.

Des revues, livres, articles, strictement en lien avec ces événements ou l'histoire du site, sont vendus dans ce cadre.

L'Association « Cercle Historique et Généalogique CONDETTE-NEUFCHATEL-HARDELOT » édite des revues sur l'histoire locale, qui entrent dans le thème décliné dans les collections présentées au Château. La clientèle souhaitant approfondir le propos du château, peut être intéressée par ces revues, lesquelles sont proposées dans notre boutique dans le cadre d'un système de dépôt-vente dont le fonctionnement est régi par les conditions ci-dessous.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de régler les modalités de dépôt des revues de l'Association « Cercle Historique et Généalogique CONDETTE-NEUFCHATEL-HARDELOT » intitulées « HISTOIRE et anecdotes », déclinée en plusieurs numéros, et les modalités d'encaissement et de reversement des recettes de la vente de ces revues par le Département au sein de la boutique du château d'Hardelot, et plus précisément de sa régie.

ARTICLE 2 – MODALITES DE DEPOT ET DE VENTE DE LA REVUE

L'Association déposera à la boutique, après accord recueilli auprès du Département (direction du Château d'Hardelot), 10 exemplaires par dépôt et par numéro des revues et ce, à compter de la signature de la présente convention. La direction du Château d'Hardelot pourra contacter l'Association dès lors qu'un numéro aura été épuisé aux fins de réassort.

A défaut d'avoir été vendus dans l'année de leur dépôt, le Département retournera les exemplaires restants à l'occasion d'un nouveau dépôt ou selon toute autre modalité convenue entre les parties ou encore au terme de la convention.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DES RECETTES

Les revues seront vendues par la boutique du château d'Hardelot au prix de vente unitaire convenu, à savoir : 10 € TTC.

Les recettes sont constituées du plein et entier prix de vente d'un numéro de la revue X nombre de revues vendues. Elles seront intégralement reversées, par un virement SEPA sur le compte bancaire de l'Association (RIB à remettre après signature de la présente convention).

Les recettes étant comptabilisées dans la Régie du Château d'Hardelot, le Département devra donc reverser la somme constituée du plein et entier prix de vente d'un numéro de la revue X nombre de revues vendues, sur la base d'un extrait du journal de vente du logiciel Oxygéo pour cet article.

Le versement, réalisé sous forme de virement SEPA, sera mensuel et établi sur la base d'un extrait du journal des ventes arrêté entre le 25 et le 30 de chaque mois.

ARTICLE 4 – ARTICLES DETERIORES OU VOLES

Jusqu'à leur vente, les revues restent la propriété pleine et entière de l'Association.

Le Département prendra toutes les mesures garantissant la bonne conservation des revues. Néanmoins, l'Association fera son affaire, le cas échéant, des articles volés ou déteriorés. Aucune compensation financière ne pourra être demandée au Département et sa responsabilité ne pourra être recherchée d'aucune manière

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée allant de sa notification jusqu'au 30 juillet 2023. Elle sera reconduite tacitement pour des périodes de un an, sans pouvoir excéder 4 années au total.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec avis de réception. La convention trouvera dans ce cas son échéance 3 mois après la date de réception dudit courrier.

Les revues non vendues au terme de la convention seront restituées à l'Association.

Aucune indemnité ne sera due dans le cadre de la dénonciation de la convention.

ARTICLE 6 – LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou la mise en œuvre de la convention, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable, avant d'être soumis le cas échéant, à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

le 14/04/2023

Pour l'Association « Cercle Historique
et Généalogique CONDETTE-
NEUFCHATEL-HARDELOT »

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Directeur du Château d'Hardelot
et de l'Événementiel

C.H.G.C.N.H
3 AVENUE DE L'YSER
62360 CONDETTE
ASSO.CHGCH@LAPOSTE.NET
☎ 06 75 11 87 61
COMPTES N° 02662 20705002


Frédéric CHEVALIER



Eric GENDRON

